Extrait du SUD Education Var

http://sudeduc83.org/spip.php?article527

Les heures sup' tuent l'emploi !!!

- Coin presse -

Date de mise en ligne : mardi 15 juillet 2008

Copyright © SUD Education Var - Tous droits réservés

Au delà des réductions budgétaires liées aux suppressions de postes, le gouvernement tente de faire passer la pilule avec sa logique du « travailler plus pour gagner plus ». Seulement il ne s'agit pas pour nous de travailler plus, mais de travailler mieux, donc dans le meilleures conditions, et pour ce qui est des rémunérations, nous demandons une revalorisation à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années (précisons le par une augmentation uniforme et non pas en pourcentage, ce qui favorise les plus hauts salaires), sans pour cela avoir à faire des heures supplémentaires.
Dans le 1er degré comme dans le 2nd degré, SUD Education appelle donc les enseignants, et l'ensemble des personnels de l'éducation, à refuser les heures supplémentaires. Cela passe par le refus d'être volontaire pour les stages durant les vacances, mais aussi par le refus des heures sup' sur le reste de l'année.

Refuser les heures supplémentaires imposées mode d'emploi...

Pour les enseignants des collèges et lycées l'administration peut imposer de faire des heures supplémentaires, mais...
Le décret du 25 mai 1950 ouvrait la possibilité d'imposer 2 HS sur l' année en plus du maximum de service, sauf empêchement pour raison de santé (article 3) justifié par un certificat médical. Le décret Allègre n° 99-824 du 17 septembre 1999 (JO du 16.10.99) réduit à 1 heure ce nombre d'HSA imposable.
En outre, la circulaire n° 76-218 du 1.07.76 recommandait de ne pas imposer ces HS aux mères de familles avec enfants en bas âge ; aux pères de famille, veufs ou divorcés, avec enfants en bas âge ; aux candidats aux Concours de la fonction publique. S'y ajoutent maintenant les stagiaires en situation.

Donc, si vous remplissez l'une de ces 5 conditions et si vous ne voulez pas d'HS, on ne doit pas vous les imposer...
Enfin les HSE doivent rester ponctuelles et ne peuvent en aucun cas être imposées à l'année.

Accepter les heures sup' au delà de ce qui est légal c'est contribuer aux suppressions de postes !

L'année scolaire 2008-2009 va se faire sous le signe des suppressions de postes : 11200 suppressions dans l'ensemble de l'Education Nationale. Dans l'Académie de Nice ce sont 185 suppressions de postes d'enseignants, qui se répartissent dans les collèges et lycées en 79 départs à la retraite non remplacés et 106 postes transformés en HSA (heures sup').

Copyright © SUD Education Var

toi aussi, comme Darcos,

tu peux casser le métier !

fédération des syndicats sud éducation www.sudeducation.org

à la rentrée,

prends des heures sup ! plein !